

Mairie



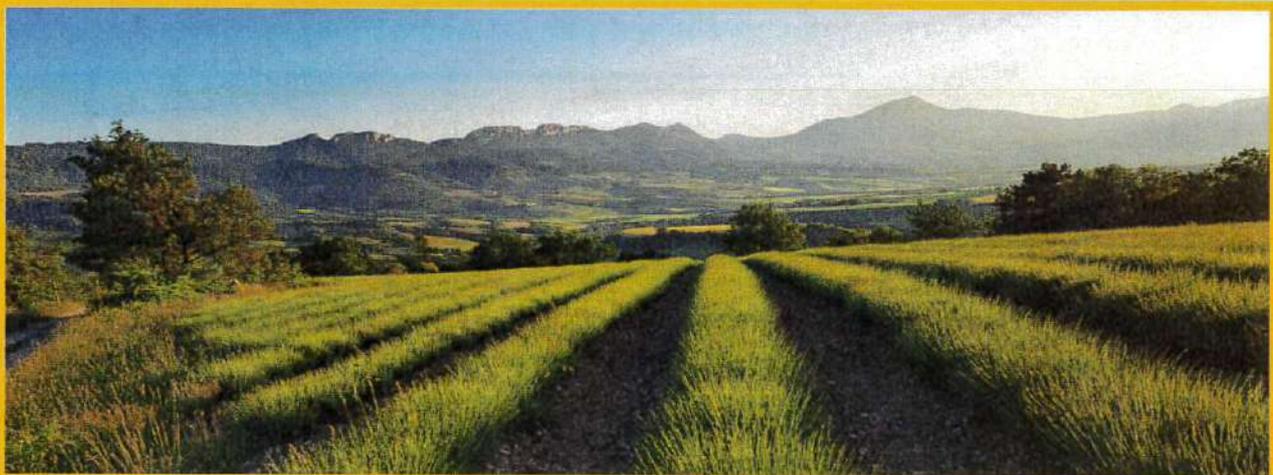
Saint Sauveur Gouvernet

Tél. 04 75 27 32 80

mairie@saintsauveurgouvernet.com

PETIT JOURNAL DE LA COMMUNE

EDITION PRINTEMPS ETE
2024



Belle lecture



*Journal préparé par Annie, Roseline
Marie-France et Eric*

Chers Toutes et Tous,

Voici la nouvelle édition de notre petit journal qui je sais, est très attendue par bon nombre d'entre vous ! A l'heure où l'information circule à une vitesse vertigineuse, où il est souvent difficile de faire la part des choses, ce petit journal est un maillon essentiel de l'information de la vie de notre village. En tout état de cause, il a été construit dans ce sens .

Cette édition est riche en informations, et je vous souhaite par avance une très belle lecture !

J'aurai énormément de choses à vous dire, mais je suis contrainte par la page dédiée à cet édito (les conseillers qui oeuvrent aux éditions me le rappellent régulièrement). Merci en tout cas à elles et eux pour ce travail qui demande beaucoup de temps et d'investissement !

Les dernières 48 heures que nous vivons sont sans précédent pour notre pays. Nous serons amenés à voter de nouveau, pour les élections législatives, les 30 juin et 7 juillet prochain.

Quelque soit nos engagements respectifs et nos idées et idéaux, il est important d'aller voter dans le respect de chacun, de nos institutions et des valeurs qui fondent notre république. La démocratie n'est pas un acquis et l'actualité nous le démontre malheureusement tous les jours.

A travers cela, ce qui me semble essentiel c'est d'oeuvrer à la cohésion de nos territoires et de nos villages. En tant que Maire, il est essentiel pour moi de tout mettre en oeuvre pour que nous puissions bien vivre ensemble et dans les meilleures conditions. C'est mon rôle, celui de l'équipe municipale et de tous individuellement et collectivement. Nous travaillons à cela quotidiennement, conscients de toutes les améliorations à apporter bien sûr.

La cohésion passe d'abord par la vie du village, la culture et nos moments de partage. Beaucoup des festivités se sont déroulées. Avec le Club Inter-âge au travers de ses soirées soupes, Bal folk. Aussi, à travers la fête du village le premier week-end du mois de juin pour la deuxième édition. Je tenais tout particulièrement à féliciter et à remercier le comité des fêtes pour ce week-end très réussi malgré tous les obstacles rencontrés ! Vraiment bravo. J'insiste d'autant plus que le comité est composé que de jeunes, nos jeunes, qui ont repris les choses en main et qui tiennent bon malgré les difficultés ! Vraiment un grand merci à vous pour contribuer à la vie de notre village aussi bien !

D'autres festivités se tiendront cet été et à la rentrée : le Théâtre de La Lance et des Baronnie viendront jouer chez nous les 3 Mousquetaires le 8 Août, Parfums de jazz pour la 10ème édition le 12 Août, Le méchoui du Club Inter-âge le 15 Août, des concerts à l'Orangé prévus cet été et bien sûr notre fête du bassin début septembre.

Beaucoup de moments donc de détente et de franche rigolade.

Tous ces moments de partage sont essentiels et doivent perdurer dans les meilleures conditions.

Je vous parlais plus haut de moments de partage et culture. La culture, dans toute sa diversité, est un fabuleux moyen de partage mais est particulièrement difficile d'accès dans notre ruralité. Et pourtant cela me semble essentiel. Vivre en campagne ne doit pas signifier être exclu de tout cela.

C'est la raison pour laquelle nous oeuvrons pour le réaménagement de la mairie et de la salle des fêtes. D'abord pour permettre à nos salariés de travailler dans de meilleurs conditions, pour répondre ensuite aux besoins de nos habitants, et ensuite pour accompagner et favoriser la vie associative avec toutes les propositions qu'elle peut nous amener.

Nous vous présenterons bien sûr le projet avec les plans dès que l'architecte nous les aura transmis.

En attendant, prenez bien soin de vous.

Christelle RUYSSCHAERT

Compte-rendu de l'assemblée générale du Pôle Sanitaire et Médico-Social du 25 avril 2024

Le rapport moral est très encourageant, suite à l'enquête réalisée auprès des personnels, il en ressort que le PPMS est une vraie force et une fierté d'appartenance, portée par le travail auprès des habitants qui a du sens pour chacun.

Cette force vient en premier lieu de l'implication et du professionnalisme de chacun des salariés du SAAD, SSIAD et CSI de l'équipe administrative ainsi que de la direction qui s'est grandement renouvelée depuis 2 ans.

Cette force se manifeste par un grand dynamisme avec la mise en place de nombreux projets et ce malgré une situation financière difficile.

Ces projets sont portés par la conviction que la raison d'être du centre est le service aux personnes et du bien vivre chez soi. Un travail est en cours sur un projet d'établissement qui porte sur 3 axes :

- 1) Le rapprochement avec les hôpitaux car même si la solution de la fusion n'a pas été retenue, le rapprochement reste d'actualité sous forme de coopération sociale et médico-sociale afin de développer le service autonomie sur l'ensemble du territoire des Baronnies.
- 2) Ce service autonomie consiste à proposer aux usagers une offre globale avec un guichet unique qui pourra s'appuyer sur des équipes autonomes.
- 3) La transformation du CSI en centre de santé avec le recrutement du docteur Maud Durand-Thomas qui exerce à Curnier depuis le mois d'avril.

Ce dynamisme est le signe d'une belle vitalité malgré les difficultés financières. C'est pour preuve le recrutement de 4 aides-soignantes, d'une équipe d'infirmières stable et un effectif d'aides à domicile qui remonte après plusieurs départs à la retraite.

Relevé de la consommation d'eau.

Nous vous informons qu'à partir du prochain relevé de la consommation d'eau qui aura lieu début juin, vous n'aurez plus le feuillet dans votre boîte aux lettres, pour des raisons de facilité et d'économie. Merci de votre compréhension.

Panneau Pocket :

N'hésitez pas à télécharger sur votre téléphone : l'application « PanneauPocket » pour recevoir en temps réel les actualités et les alertes de la commune.

Tapez « PanneauPocket » dans la barre de recherche. Sélectionner l'application dont le logo est un P sur fond bleu et vert, puis « installer ». Autorisez l'application à accéder à votre téléphone. Sélectionnez la commune. Vous obtiendrez directement les informations publiées par la commune.

Retenez quelques dates :

Le 21/07 : à l'Orangé de Provence, le soir : moules frites... Animation groupe Papago.

Le 08/08 : la compagnie de théâtre La Lance viendra jouer « Les 3 mousquetaires ».

Le 12/08 : Parfum de Jazz

Le 14/08 : à l'Orangé de Provence : le soir : soupe au pistou..., animation chanson française

Le 15/08 : méchoui du Club Inter Age. (infos diffusées plus tard)

Depuis début mai, vous pouvez emprunter ZOU, le mini-bus qui dessert chaque jour, la ligne Valréas, gare TGV Avignon, à 2.50€ le trajet. Voir feuille libre jointe pour toute info complémentaire.

Le 16 février dernier, Marie Pochon a rendu visite aux élèves de l'école de Saint Sauveur Gouvernet. En préambule, la députée de notre circonscription a présenté aux enfants son rôle d'élue au sein de l'assemblée nationale. Puis elle a participé activement avec enthousiasme à la séance de provençal.

Késako ?



Depuis 2015, les élèves de chaque classe du RPI Ste Jalle St Sauveur bénéficient, de la maternelle au CM2, d'une séance hebdomadaire de provençal sur une période de 2 mois.

L'enseignement des langues régionales est facultatif, ce sont donc les 3 enseignantes du RPI qui ont sollicité Anne GIOVANELLI, professeur d'école itinérante en langue et culture régionales, pour mener ces séances. Depuis 9 ans, dans nos deux villages, les enfants découvrent et pratiquent "la lengo nostro" que l'on appelle aussi le patois, le provençal, l'occitan ou la langue d'oc. Les approches sont ludiques et les supports variés comptines, chants, poésies, jeux, contes, danses ... mais aussi des traces écrites. La découverte de notre langue régionale permet de transmettre un patrimoine immatériel, cet enseignement fait partie du parcours linguistique des écoliers (en provençal, on entend et on produit des sons qui n'existent pas en français et que l'on peut mobiliser dans d'autres langues). Le provençal est une langue latine proche du français, les enfants sont rapidement à l'aise, ce qui leur permet d'être décomplexés dans l'apprentissage d'autres langues. Ces séances ludiques sont l'occasion, pour des élèves en difficulté, de se révéler et d'être valorisés.

Ce jour-là, Marie POCHON assistait à la dernière séance et à la tâche finale : le loto sur le thème des animaux.

Sébastien CORSIN qui remplaçait Lise COULON la maîtresse et Valérie KARPOUCHKO, AESH (accompagnant d'élève en situation de handicap) participaient également à la séance. Même si les Baronniees ne sont pas notre territoire d'origine, en parler la langue est une manière de s'y ancrer et de mieux le comprendre.

Uno fuieo a tounba

A tounba aqui sus toun nas

Uno fueio a tounba

Sus toun nas pièi a vira .

Un aucèu s'es pausa

S'es pausa aqui sus ta man

Un aucèu s'es pausa

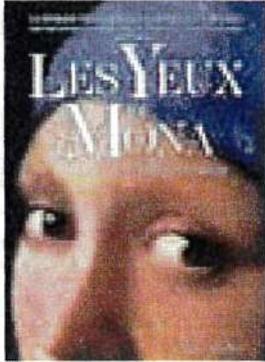
Sus ta man pièi a di à deman

Jòrgi Gròs





Coup de 
Lecture



Les yeux de Mona de Thomas Schlessler paru chez Albin Michel. 52 semaines , c'est le temps qui reste à Mona pour découvrir toute la beauté du monde.

C'est le temps que s'est donné son grand-père, un homme érudit et fantasque, pour l'initier,chaque mercredi après l'école, à une œuvre d'art avant qu'elle ne perde, peut-être pour toujours, l'usage de ses yeux. Ensemble,ils vont sillonner le Louvre, Orsay et Beaubourg. Ensemble, ils vont s'émerveiller,s'émouvoir, s'interroger sur un tableau, une sculpture. Empruntant les regards de Botticelli, Vermeer,Goya,Courbet,Claudel, Kahlo ou Basquiat, Mona découvre le pouvoir de l'art, apprend le don, le doute,la révolte:un précieux trésor que son grand-père souhaite inscrire en elle à jamais. A noter : les photos des 52 chefs d'œuvre se trouvent à l'intérieur de la jaquette dépliant.



L'aigle et le renard

*Aurait-il dû un jour devoir se rencontrer
Si une famine les avait rapprochés
Autour du seul festin que le rusé renard
Avait subtilisé, volé sans crier gare.*

*L'affaire avait eu lieu pas très loin d'un fermage
Après que le goupil, comme un petit rusé
Venait de s'emparer dans un grand poulailler
D'une poulette qui caquetait fort de rage.*

*Ses cris avaient bien sûr attiré le rapace
Dont l'estomac pleurait de n'avoir rien mangé
Que voulez-vous qu'il fit quand la faim est tenace
Il n'était pas question pour lui de partager.*

*Ma morale ne sera pas de La Fontaine
Le renard a perdu son aura dans la scène.*

Chibani

Un Jour,
un Renard...



Claire-Lise Junet

Une rencontre entre une femme et un renard, un grand amour pour la vie et la nature. Ainsi démarre ce magnifique roman. En accord avec l'autrice , 10 % des ventes de ce livre seront reversés à la société protectrice des animaux.

Sortie proposée par Le Club Inter Âges
Bellecombe, Bésignan, St-Sauveur



PALAIS IDÉAL

MONUMENT HISTORIQUE

FACTEUR CHEVAL

Unique au monde, le Palais Idéal a été construit à la fin du XIXème siècle par un seul homme : le facteur Cheval

Sortie comprenant :



9h Accueil avec Petit Déj,
9h30 Conférence organisée par PRO' CONFORT France sur le Thème du Bien-être et Confort, (sans obligation d'achat)
dégustation des plats préparés et cuits sous vos yeux,

Le déjeuner,
La visite guidée du Palais du Facteur + le musée,

Samedi 21
Septembre
2024

Fin 17h

Inscrivez-vous dès maintenant auprès de Fabienne 06 48 84 86 56
ou Patricia 06 82 64 79 75

Pour réservation d'un car minimum 35 pers, et maximum 53 pers,
Le règlement sera demandé au plus tard le 25 juillet 2024,

PRIX * Adhérent du Club 45 euros par pers,
* Non-adhérent 55 euros (Voyage + adhésion)

985



Valréas - Nyons - Vaison la Romaine - Avignon TGV ZOU

985

VALREAS / Haute Roubère

Office de Tourisme

Place de la Mairie

Avenue des Chorailles
9001 914 924

Palivettes **911**

Pôle Santé

Care TCV **915**

AVIGNON /
PEM Gare Routière

VALREAS

NYONS

MIRABEL AUX BARONNIES

VAISON LA ROMAINE

MALUCIENE

CARBENTRAS

AVIGNON

HORAIRES À COMPTER DU 19 AVRIL 2024

LIGNE PROXIMITÉ ZOU!

Bon à savoir

- Réservation conseillée au 04 90 36 05 22 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h au plus tard la veille du trajet avant 18h, le vendredi avant 18h pour les samedis, dimanches, et lundis. En cas d'empêchement pensez à annuler votre réservation au plus tôt.
- Parking vélo au départ de Vaison-la-Romaine (arrêt Avenue des Chorailles).
- Votre employeur vous rembourse, sur demande, 50% de votre abonnement. (Décret n°2008-1501 du 30/12/2008)
- **Booking is recommended at 04 90 36 05 22 from 9 AM to 12 AM and from 2 PM to 6 PM the day before the trip. Friday before 6PM before the next Saturday, Sunday and Monday. Please, in case of impediment, think of cancelling your reservation as soon as possible.**
- **Free Bike parking at Vaison-la-Romaine (arrêt Avenue des Chorailles).**

Renseignements et vente

AVIGNON

• PEM D'AVIGNON : 5 avenue Mondar - 84000 AVIGNON - 04.90.82.07.35 - contact@sas-sepem.com - pemavignon.fr
VAISON-LA-ROMAINE

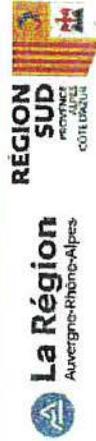
• CARS LIEUTAUD : Avenue des Chorailles - 84110 VAISON-LA-ROMAINE - 04 90 36 05 22 - vaison@cars-lieutaud.fr - cars-lieutaud.fr

Service-clients ZOU!
04 13 94 30 50

zou.maregionsud.fr



Transporteur assurant le service de la ligne:
AP CARS LIEUTAUD
04 90 36 05 22 - cars-lieutaud.fr



Conditions de circulation



D'autres arrêts existent, notamment sur les réseaux urbains. Toutefois, certains trajets ne sont pas possibles entre deux arrêts urbains. Se renseigner auprès du conducteur.

Other stops exist, especially on urban networks. However, some trips are not possible between two urban stops. Ask the driver for information.



La place pour les bagages est restreinte et toujours sous la responsabilité de l'utilisateur. Pour votre sécurité prévenir le conducteur que vous avez des bagages dans la soute à la montée et à la descente.

Space for luggage is limited and always under the user's responsibility. For your safety, inform the driver that you have luggage in the hold when you get on and off the bus.



Les horaires sont calculés pour des conditions normales de circulation. Ils sont donnés à titre indicatif. Merci de vous présenter à l'arrêt 5 minutes avant l'horaire indiqué.

Schedules are calculated for normal traffic conditions. They are given as an indication. Please arrive at the stop 5 minutes before the indicated time.



Voyages en groupe: il est recommandé d'appeler le transporteur au préalable afin de s'assurer de la place disponible.

Group travel: it is recommended that you call the carrier in advance to ensure that space is available.



Les arrêts sont facultatifs. Merci de faire signe au conducteur. Stops are optional. Please wave to the driver.

Je monte, je valide.

I ride, I validate my ticket!

Document non contractuel, susceptible d'être modifié.
Non-contractual document, subject to change.



985



Valréas - Nyons - Vaison la Romaine - Avignon TGV ZOU

VALRÉAS > NYONS > VAISON LA ROMAINE > AVIGNON TGV

circule les jours fériés sauf
runs during public holidays except 25/12 - 01/01 - 01/05

	Du lundi au dimanche	
	Oui	Oui
VALREAS		
Halte Routière	07:45	13:45
NYONS		
Office de Tourisme	08:04	14:04
MIRABEL AUX BARONNIES		
Place de la Mairie	08:14	14:14
VAISON LA ROMAINE		
Avenue des Choraliés	08:26	14:26
MALAUCENE		
Pallivettes	↔	↔
CARPENTRAS		
Pôle Santé	08:39	14:39
AVIGNON		
Gare TGV	↘	↘
PEM Gare Routière	09:30	15:30
	09:45	15:45

↔ Trajets urbains interdits sur ZOU 1 Urban trips are not allowed with ZOU1
↘ Seule la descente est autorisée. Only getting off the bus is allowed here.

AVIGNON TGV > VAISON LA ROMAINE > NYONS > VALRÉAS

circule les jours fériés sauf
runs during public holidays except 25/12 - 01/01 - 01/05

	Du lundi au dimanche	
	Oui	Oui
AVIGNON		
PEM Gare Routière	09:46	15:46
Gare TGV	↗	↗
CARPENTRAS		
Pôle Santé	↗	↗
MALAUCENE		
Pallivettes	↔	↔
VAISON LA ROMAINE		
Avenue des Choraliés	10:55	16:55
MIRABEL AUX BARONNIES		
Place de la Mairie	11:11	17:11
NYONS		
Office de Tourisme	11:20	17:20
VALREAS		
Rond Point	11:30	17:30
	11:49	17:49

↗ Seule la montée est autorisée. Only boarding the bus is allowed here.
↔ Trajets urbains interdits sur ZOU 1 Urban trips are not allowed with ZOU1

Photo : Communes forestières de l'Ardèche
1ère DFCI de Pruniès (07)

FICHE PRATIQUE DFCI



VOIRIE ET DÉBROUSSAILLEMENT

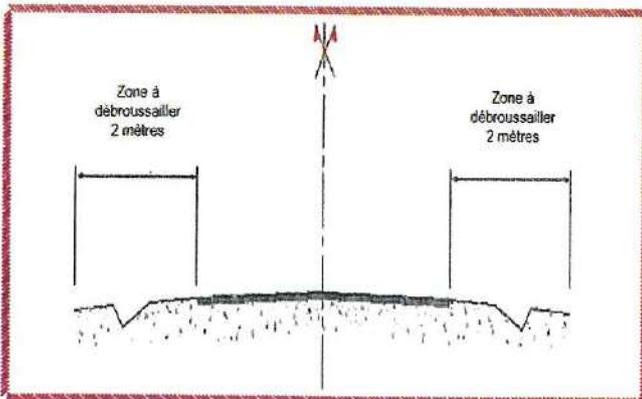
#1 - Avril 2024

DÉBROUSSAILLER LES ABORDS DE LA VOIRIE QUELLES OBLIGATIONS POUR LA MAIRIE ?

Le département de l'Ardèche est intégralement concerné par les obligations légales de débroussaillage. Dans les 335 communes du département, dès lors que l'on se situe à moins de 200 mètres de forêts, landes et garrigues, on doit répondre à une obligation de débroussaillage. En Drôme, 242 communes sont concernées par les «OLD». Dans ces périmètres, les communes ont l'obligation de procéder au débroussaillage du patrimoine communal et tout particulièrement de la voirie. Cela relève de la responsabilité du maire. Avec cette première fiche pratique, nous revenons sur le cas spécifique des routes et des voies de circulation.

C'est un **arrêté préfectoral**, qui précise l'application de la loi sur le département. Il utilise le terme « *linéaire* » qui renvoie autant à des voies de circulations qu'à des voies ferrées ou à des lignes électriques.

Les **lignes électriques** (à l'exception des lignes téléphoniques), sont débroussaillées par les gestionnaires de ces lignes (Enedis par exemple). Les **voies ferrées** par les propriétaires de la voie (SNCF Réseau). Les routes nationales et autoroutes, les voies départementales sont débroussaillées par l'Etat ou le Conseil Départemental, en tant que propriétaires du réseau routier.



Pour les réseaux de circulation accessibles en voiture

En Ardèche, compte tenu du risque de départ de feu aux abords des routes (jet de cigarettes notamment), les voies de circulation ouvertes au public doivent être débroussaillées de 2 mètres de part et d'autre. Le schéma ci-contre l'illustre.

En Drôme, le débroussaillage sur les voies communales et chemins ruraux s'apprécie au cas par cas, dans le cadre de la politique de prévention DFCI animée par la DDT.

Route communale ou chemin rural : qu'est-ce que cela change ?

Dans le cadre de la législation DFCI, il s'agit de considérer les voies qui sont ouvertes à la circulation publique.

Voies communales : Elles appartiennent au domaine public routier de la commune (article L141-1 du Code de la Voirie Routière) et sont affectées à la circulation publique. Elles sont ouvertes à la circulation publique.

Chemins ruraux : Ils font partie du domaine privé de la commune mais sont affectés à l'usage du public (articles L161-1 à 161-13 du Code Rural). Ils sont ouverts à la circulation publique.

Parce qu'elles sont ouvertes à la circulation publique, ces 2 types de voirie sont soumis au débroussaillage prévu par l'article L 134-10 du Code Forestier et précisé par arrêté préfectoral.

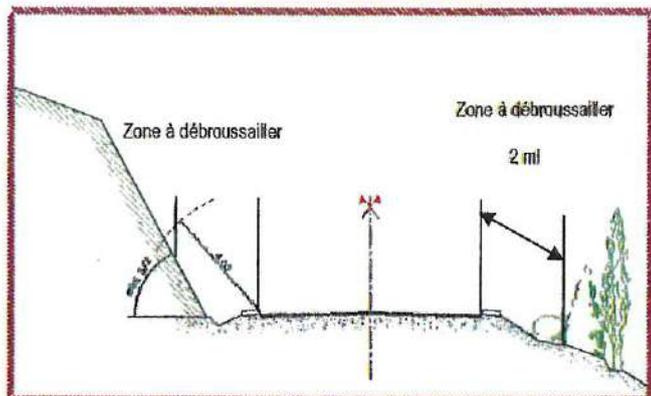
Les voies de défense des forêts contre l'incendie, dite « pistes DFCI » : Les pistes DFCI peuvent être sur des voies ouvertes à la circulation publique (chemins ruraux notamment), ou sur des voies privées. Au-delà des restrictions de circulation liées à la spécificité de ces voies (prévues pour faire pénétrer au cœur des massifs, des engins de lutte contre les feux de forêt), ces pistes doivent être débroussaillées avec soin et sur une profondeur plus importante : 10 mètres en Ardèche.

... **Voies privées** : Une voie privée doit être débroussaillée si elle permet l'accès à une propriété bâtie. C'est alors le propriétaire du bien qui doit l'exécuter, le maire doit simplement s'assurer de la bonne exécution du débroussailllement, avec l'appui des services de l'Etat.

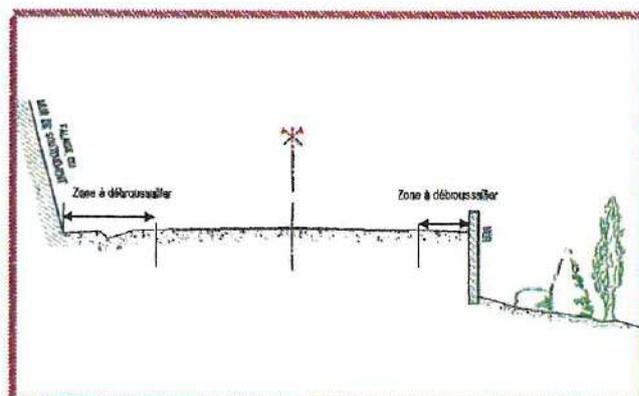
En Drôme : 10 mètres de part et d'autre de la voie

En Ardèche : 2 mètres de part et d'autre de la voie et 4 mètres d'élagage en hauteur

Cas particuliers en Ardèche



Contre un talus, en montée, il faut débroussailller sur 4 mètres linéaires



Si la bande de 2 mètres à débroussailller se confronte à un mur ou à une falaise, on peut arrêter le débroussailllement à l'obstacle

L'essentiel à retenir

- Ce sont les propriétaires de voies ouvertes à la circulation publique qui doivent effectuer le débroussailllement en fonction des règles prévues par l'arrêté préfectoral ;
- La commune, quand elle est soumise à OLD sur sa voirie, doit simplement avertir 10 jours avant les riverains impactés par les débroussailllements ;
- En Ardèche, l'arrêté préfectoral considère que des obstacles physiques à moins de 2mètres des voies ouvertes à la circulation, peuvent limiter le débroussailllement ;
- Les voies privées doivent être débroussaillées pour accéder aux bâtiments. Les propriétaires des bâtiments concernés par des OLD doivent les réaliser, à leurs frais ;
- Depuis la loi du 10 juillet 2023, le débroussailllement d'une voie de circulation qui traverse le périmètre à débroussailller d'un bâtiment relève de la responsabilité du propriétaire du bâtiment (auparavant, la commune était responsable prioritairement).

Rappels pratiques

Comment fonctionne la hotline des Cofor?

📅 Chaque jeudi (9h-17h) de mars à juin

✉ Une adresse mail unique : dfci.aura@communesforestieres.org

☎ Un numéro de téléphone unique : 04 75 39 41 16

Nos réponses sont réservées aux élus et aux agents municipaux

Cette action vous est proposée grâce au soutien de



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



vos contacts de proximité :



Ardèche
10 place Olivier de Serres
07200 AUBENAS

Mathieu Soares - Chargé de mission de l'Ardèche
06 08 01 06 74 | mathieu.soares@communesforestieres.org



Drôme
2 avenue Maurice Faure
26150 DIE

Constance Le Lay - Chargée de mission de la Drôme
06 46 41 45 18 | constance.le.lay@communesforestieres.org

Nuisible ou pas ?



Le renard est présent partout en France selon les races, son pelage peut varier du roux au brun ou marron ou gris. Il n'hiberne pas, sa fourrure s'épaissit pour survivre malgré le froid.

Particularités : son **odorat** est le sens le plus développé, il possède plus de cellules olfactives que l'homme. Il sent les passages et terriers de ses futures proies, grâce aussi à son excellente **ouïe**.

Par contre, sa **vue** est très faible. Il possède 42 dents très aiguisées et tout au long de sa vie, l'émail se renouvelle comme les griffes. Celles-ci sont rétractables comme celles du chat. Il grimpe ainsi aux arbres, très agile, pour dormir sur les branches. Il ne vit pas très vieux, dans la nature, au mieux 3 ans, très actif surtout au crépuscule et la nuit.

Il sait nager, attraper les poissons pour **se nourrir**. Il s'adapte pour trouver tout ce qu'il peut, oiseaux, rongeurs, fruits, déchets...

La saison des amours s'étale de fin Déc. à la mi-mars. Le renard creuse un terrier ou s'installe dans un terrier abandonné pour aménager une tanière convenable, l'accouplement se passe plutôt entre janvier et février. La renarde met bas au terme d'une gestation entre 50 et 60 jours. Elle peut accoucher de 1 à 12 petits. Les renardeaux naissent aveugles, ils ouvrent les yeux après 15 jours et



commencent leurs premiers pas. Le renard s'autorégule, il adapte son taux de fécondité au territoire et à la nourriture disponible, ce qui évite la surpopulation.

Le renard est vecteur de maladies, comme la gale ou la rage, de plus en plus rares, ou l'échinococcose, comme tout animal sauvage ou domestique.

Il a un rôle utile et contribue à préserver la biodiversité, il mange des baies, des fruits et

disperse les graines et autres essences d'arbres, favorable à la régénération de la végétation. Il mange les rongeurs qui véhiculent la maladie de Lyme transmise par les tiques. Il limite ainsi leur prolifération.

Malgré les nombreux services écosystémiques qu'il nous rend, Le renard est classé **nuisible**, **ESOD** « **E**spèce **S**usceptible d' **O**ccasionner des **D**égâts » dans 88 départements, d'après l'arrêté du 3 Août 2023, selon la réglementation en vigueur, réactualisée régulièrement. C'est le Préfet de chaque département qui détermine les espèces nuisibles localement.

Le renard peut donc être chassé et tué toute l'année sans limites. Ce classement est remis en cause par de nombreuses associations et comme certains départements, le Doubs, la Haute Savoie, 10 communes de l'Hérault, Corse du Sud, Haute Corse qu'ils l'ont classé non nuisible.

renard-roux.fr Oct. 2023 (Documents édités pour en savoir plus, [LPO](#) fichier [médiation faune sauvage](#), et [le Collectif Renard Grand Est](#))



AG du Club inter âge 17 mars 2024

ASSEMBLEE GENERALE

Dimanche 17 Mars 2024 à 10h30

Salle des fêtes de St Sauveur



Ordre du jour :

- Présentation des comptes
- Fabrics manifestations
- Renouvellement du C.A

- ← Suivi du repas avec
- Animation musicale

Pensez à apporter vos couverts !! ←

Adhésion + Repas
25 euros / personne



Inscriptions par téléphone au * 06 48 84 86 56 (Fabienne)
ou * 06 82 64 79 75 (Patricia)

Réponse rapide avant le 11 Mars 2024

à bientôt !



59 adhérents
Apéro avec sketch des
métiers, surprise du
CA ! repas et
animation dansante



Club Inter Âges
Bellecombe -Bésignan - St Sauveur

Traditionnelle marche du jeudi de l'Ascension 9 Mai 2024 et pique-nique à la Chapelle Notre Dame de Consolation(Arpavon)



Rendez-vous devant la mairie de Ste Jalle, départ de la marche à 8h30, arrivée à la chapelle pour le pique-nique. Prévoir au choix : ses couverts, une tarte, une salade, une boisson, un dessert...

Et on partage !!

Pour l'organisation, (tables, bancs...) s'inscrire auprès de Fabienne 06 48 84 86 56
ou Patricia 06 82 64 79 75

Bienvenus à tous, adhérents au Club ou non

Pour les non marcheurs, rendez-vous pour le pique-nique à midi à la Chapelle d' Arpavon

Activités libres l'après midi, belote, boules, farniente...

Venez nombreux !
Au plaisir de se retrouver !



40 personnes au rendez-vous à la Chapelle, avec le groupe
marcheurs, pour un pique nique partagé tous ensemble.





Le 22 mars 2024, à 14h projections de courts métrages pour les enfants de l'école suivi d'un débat et goûter, organisés par l'AASHN et la maîtresse.

À 19h30, projections de courts métrages pour adultes, sélectionnés par 5 habitantes de St Sauveur-Gouvernet. Beau succès de cette 2ème édition. Rendez-vous en 2025 !



2024 Animé !

FÊTE VOTIVE
St Sauveur Gouvernet

Samedi 1 et dimanche 2 Juin 2024

SAMEDI 1 JUIN

8 h 30 Concours de boules (Tirage 9h)
Tête à tête 100€ + Mises

14 h Concours de boules (Tirage 14h30)
Doublette montée 100€ + Mises

15 h Course de caisses à savons (Départ 15h30)
Inscrites au : 06.95.75.95.87 et 02.82.27.70.89

Repas (20€ Adultes / 10€ moins de 12ans)
Vins à la provençale / Galette Dauphinoise - Vin - Fromage - Dessert
Réservation Obligatoire - Mail : saletsauveurgouvernet@gmail.com
Réservation avant le 27 mai au : 02.88.60.83.88

22 h Soirée Animée
DJ JL Music Show

DIMANCHE 2 JUIN

10 h / 18 h Ball-Trap
Buvette et barbecue sur place

Buvette et snack disponible sur place



Ils ont assuré !

Malgré la météo capricieuse, la coupure de courant qui a annulé le repas... reporté au dimanche midi ! les jeunes sont venus nombreux pour la soirée



GUIDE PRATIQUE DU COMPOSTAGE PARTAGE TRIEZ...COMPOSTEZ...VALORISEZ !



Le compostage, c'est quoi ?

Composter, imiter la nature dans des conditions organisées et contrôlée !

C'est une transformation naturelle des déchets organiques.

Le produit obtenu, le compost, est un amendement organique comparable à l'humus, très utile en agriculture et en jardinage.

POURQUOI COMPOSTER ?

Réduire de 30% le poids de sa poubelle.

Contribuer à la préservation de l'environnement.

Créer du lien entre les habitants.

Obtenir du fertilisant naturel et gratuit pour les jardinières privées ou les espaces verts collectifs.

CE QUE JE PEUX COMPOSTER

Tous les déchets organiques sont compostables.

Epluchures de tous les fruits et légumes, fruits et légumes abîmés, reste de repas (cuits ou crus), marc de café et filtres, thé et sachets (sans agrafe), coquilles d'oeufs **écrasées**, coques et noyaux, essuie-tout, fleurs fanées...

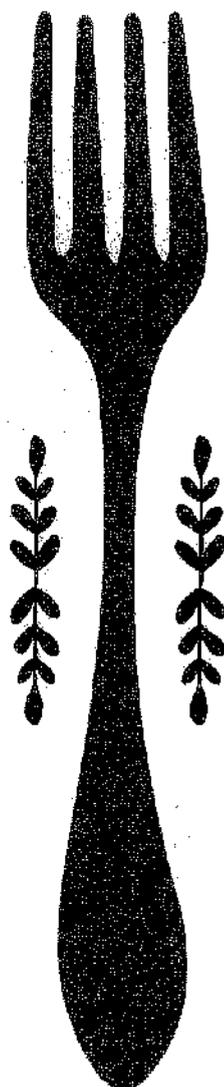
INTERDITS AU COMPOST :

Certaines matières se décomposent plus lentement et demandent quelques précautions pour éviter les nuisances potentielles : fromages et laitages, viande, poisson, pain, os...

Tout ce qui n'est pas d'origine organique : plastiques, métaux, verre, les sacs (même biodégradables), déchets dangereux, mégots...

COMMENT DEPOSER AU COMPOSTEUR ?

- 1) Je vide mes biodéchets dans le composteur «bacs d'apports».
- 2) J'ajoute du structurant que je prends dans le bac «matière sèche».
- 3) Je mélange soigneusement sur toute la surface.



**L'ORANGE DE PROVENCE
ST SAUVEUR GOUVERNEMENT**

**FESTIVITES DE L'ETE 2024
LE SOIR**

Dimanche 21 Juillet 2024

Fête Nationale Belge

-Moules frites Salade

-Un verre de Bière (Jupiler)

Ou

-Un verre de vin 25,00€

-Dessert

Concerts avec groupe PAPAGO

Réservation
04.75.27.55.50